

GARANTIE DE QUALITÉ

POUR LES PRODUITS DE MARMITE SP. Z O.O. DONT LE SIÈGE SOCIAL EST À ZAKRZEWO (POLOGNE)

1. Le garant est MARMITE Spółka z ograniczoną odpowiedzialnością, dont le siège social est situé à Zakrzewo, ul. Przemysłowa 4, 62-070 Dopiewo, inscrite au registre des entrepreneurs du Registre judiciaire national tenu par le Tribunal de district de Poznań - Nowe Miasto i Wilda à Poznań, VIIIe Département économique du Registre judiciaire national, sous le numéro KRS 0000581685 (ci-après dénommée « Marmite »), qui est un fabricant de lavabos, de receveurs de douche et de baignoires en composite minéral (ci-après dénommés collectivement « Produits » ou individuellement « Produit »).
2. La garantie est accordée uniquement aux clients Marmite ayant acheté le Produit directement auprès de Marmite dans le cadre de ses activités et pour lesquels la transaction revêt un caractère professionnel (ci-après dénommé « Client »). La garantie n'est pas transférable. Marmite n'est pas tenue de remédier à un défaut d'un Produit au titre de la présente garantie si une réclamation est formulée au titre de la garantie par quelqu'un d'autre que le Client.
3. Cette garantie couvre l'assurance que le Produit vendu au Client est exempt de défauts dus à des causes inhérentes au Produit empêchant son utilisation conforme à sa destination. Marmite garantit la fabrication des Produits conformément aux normes techniques suivantes :
 - a) pour les Produits qui sont des baignoires, la conformité à la norme PN-EN 14516+A1 2012 ;
 - b) pour les Produits qui sont des lavabos, la conformité à la norme PN-EN 14688:2009 ;
 - c) pour les Produits qui sont des receveurs de douche - conformité à la norme PN-EN 14527+A1 2012.
4. Si le Produit est vendu sous forme d'ensemble avec d'autres composants (par exemple des couvercles de masquage, des siphons inclus dans un seul emballage avec le Produit), les dispositions de cette garantie s'appliqueront également à ces composants.
5. La garantie ne couvre pas les défauts du Produit résultant :
 - a) l'usure normale du Produit (y compris les dépôts, les rayures et éraflures superficielles, ainsi que d'autres marques sur le Produit résultant de l'utilisation quotidienne du Produit) ;
 - b) utiliser les Produits d'une manière incompatible avec leur destination ;
 - c) installer le Produit non conformément aux instructions d'installation du Produit incluses dans l'emballage du Produit ou aux instructions d'installation du Produit trouvées sur le site Web www.marmite.eu ;
 - d) stocker ou transporter le Produit non conforme aux indications (pictogrammes) figurant sur l'emballage du Produit ainsi qu'au manuel de stockage et de transport des Produits figurant sur le site www.marmite.eu ;
 - e) l'utilisation d'agents corrosifs, colorants ou abrasifs sur le Produit, y compris, mais sans s'y limiter, l'alcool, les encres, le rouge à lèvres, les nettoyeurs sanitaires, d'autres agents agressifs contenant des acides, de l'ammoniac, du chlore et des cigarettes ou autres objets en combustion ;
 - f) utiliser de l'eau ou toute autre substance sur un Produit à une température supérieure à celle indiquée sur l'étiquette du Produit en question, soit 75 degrés Celsius (sur les Produits qui sont des baignoires ou des receveurs de douche) et 70 degrés Celsius (sur les Produits qui sont des lavabos) ;
 - g) le non-entretien ou le non-nettoyage du Produit conformément aux instructions d'entretien/nettoyage fournies avec le Produit ; ou l'entretien ou le nettoyage du Produit non conforme aux instructions d'entretien/nettoyage fournies avec le Produit ou figurant sur le site Web www.marmite.eu ;
 - h) stocker ou installer le Produit à des températures ambiantes inférieures à 0 degré Celsius ou supérieures à 75 degrés Celsius;

- i) dommages mécaniques au Produit après la remise du Produit au Client résultant de causes indépendantes de la volonté de Marmite (par exemple un défaut du Produit résultant de la chute du Produit ou de la chute d'un autre objet sur le Produit, des dommages au Produit dus à un incendie ou des dommages au Produit dus à une pression sur le Produit dépassant la norme technique applicable au Produit comme indiqué au point 3 de cette garantie.
6. Les bulles et autres irrégularités de surface présentes sur la face inférieure du produit (c'est-à-dire sur la partie de montage ou sur le plan de travail), inhérentes au processus de fabrication, ne sont pas couvertes par la garantie. La finition correcte du produit se limite à la partie supérieure et aux parties visibles après l'installation conformément aux instructions de Marmite.
7. La période de garantie dépend du type de gelcoat utilisé par Marmite pour fabriquer le produit et est comme suit:
- a) pour un Produit avec gelcoat standard ou gelcoat Top Solid ou Top Granite - 5 ans à compter de la date de remise du Produit au Client ;
 - b) pour un Produit avec gelcoat Evermite - 10 ans à compter de la date de remise du Produit au Client.
8. Le Client est tenu de signaler à Marmite tout défaut du Produit (ci-après dénommée « réclamation ») immédiatement, au plus tard dans les 3 jours suivant sa découverte ou au plus tard dans les 3 jours suivant la notification au Client des défauts du Produit par le client final, sous peine de perte des droits à la garantie. Les réclamations déposées après la période de garantie concernant le produit réclamé seront considérées comme irrecevables.
- La date de péremption du Produit ne sera pas reconnue. Si les circonstances l'exigent, le Client est tenu de prendre toutes les mesures de sécurité nécessaires pour éliminer ou limiter les risques résultant d'un dommage lié à la survenance d'un défaut du Produit. La mise en œuvre de ces mesures de sécurité ne saurait enfreindre les conditions et règles découlant de la présente garantie.
9. Toute réclamation formulée par le Client suite à un signalement de défauts du Produit par le client final sera considérée comme une réclamation du Client. Marmite décline toute responsabilité au titre de la garantie envers le client final.
10. Les réclamations doivent être soumises exclusivement à Marmite, sous forme de document - un message électronique, à l'adresse électronique suivante teamsupport@marmite.eu sauf si un autre mode de dépôt des réclamations auprès de Marmite a été convenu avec le Client dans le contrat conclu entre Marmite et le Client. Les réclamations soumises par tout autre moyen ne seront pas prises en compte.
11. Toute réclamation formulée de la manière prévue au point 10 de la présente garantie doit contenir les éléments suivants :
- a) une description détaillée du défaut du Produit ;
 - b) des photographies du Produit réclamé dans son intégralité et de la zone affectée par le défaut (si le Produit a été endommagé pendant ou après son installation - alors les photographies du Produit réclamé doivent être prises avant d'entreprendre tout travail lié à la désinstallation du Produit, et si des défauts ont été constatés au moment du déballage du Produit - alors les photographies du Produit réclamé dans l'emballage d'origine et les photographies de l'emballage d'origine de l'extérieur) ;
 - c) une photo claire de l'étiquette du produit ;
 - d) la date à laquelle le défaut du Produit a été découvert ;
 - e) une description de l'endroit où le produit a été installé et des informations sur la manière dont le produit a été installé (uniquement si le produit a été endommagé pendant ou après l'installation) ;
 - f) la preuve d'achat du Produit par le Client.
- Une réclamation qui ne contient pas les éléments susmentionnés ne sera pas traitée.

12. Le dépôt d'une réclamation ne nécessite pas l'envoi du Produit réclamé à Marmite. Cependant, dans les 7 jours suivant la réception d'une réclamation soumise selon les modalités décrites au point 10 de la présente garantie et contenant tous les éléments mentionnés au point 11 de la présente garantie, le représentant de Marmite sera en droit d'exiger du Client qu'il envoie, aux frais de Marmite, le Produit réclamé pour inspection dans ses locaux ou de se rendre sur le lieu d'installation du Produit réclamé pour inspection. Marmite ne prendra pas en charge les frais d'envoi du Produit réclamé à Marmite si le Client l'a envoyé sans sa demande expresse. À la demande de Marmite, le Client est tenu de ne pas démonter le Produit avant que Marmite n'ait effectué une inspection sur place.

Produit.

13. Dans les 14 jours suivant la réception d'une réclamation soumise selon les modalités décrites au point 10 ci-dessus et contenant tous les éléments mentionnés au point 11 ci-dessus, Marmite traitera la réclamation et informera le Client de son acceptation ou de son rejet comme infondée. Si le Produit est envoyé à Marmite pour inspection dans ses locaux, le délai de traitement de la réclamation sera prolongé du temps écoulé entre la demande d'envoi du Produit par le Client et sa réception par Marmite. En cas d'inspection du Produit sur le lieu d'installation, le délai de traitement de la réclamation sera prolongé du temps écoulé entre la demande d'accès au lieu d'installation et l'inspection sur place du Produit par un représentant de Marmite.

14. En cas de réclamation émanant du client final, Marmite n'informerait pas le client final du résultat de sa réclamation. Le client est tenu d'informer le client final, en son nom propre, du traitement de sa réclamation.

15. En cas de litige entre Marmite et le Client quant à l'issue d'une réclamation traitée, Marmite aura le droit, à la demande du Client, de faire établir un avis par un expert (exerçant soit dans le pays d'installation du Produit, soit dans le pays où Marmite a son siège social), compétent en la matière, sur la cause de la défectuosité du Produit. Dans ce cas, les résultats de cette enquête engageront pleinement Marmite et le Client. Si l'avis de l'expert confirme la position de Marmite, les frais d'expertise seront à la charge du Client.

16. Dans le cas où Marmite accepte la plainte, Marmite ou une entité désignée par Marmite (ci-après (ci-après dénommé : « représentant Marmite autorisé ») devra rectifier tout défaut du Produit réclamé dans les 14 jours suivant la date à laquelle le Client est informé que la réclamation a été acceptée. Toutefois, en cas de litige tel que visé au point 15 de la présente garantie, si l'avis de l'expert confirme la position du Client, Marmite ou un représentant Marmite autorisé rectifiera les défauts du Produit réclamé dans les 14 jours suivant la remise de l'avis de l'expert à Marmite.

17. Dans le cas où Marmite rejette la réclamation comme non fondée, Marmite a le droit d'exiger du Client le remboursement des frais de livraison du Produit réclamé à Marmite, ainsi que le droit de facturer au Client d'autres frais liés à la procédure de réclamation (par exemple, avis d'experts, inspections sur site, tests, transport).

18. La suppression du défaut du Produit peut être effectuée par : a) la livraison d'un nouveau Produit ou b) la réparation du Produit réclamé par Marmite ou un représentant Marmite agréé ou c) le remboursement de l'achat

Prix du produit défectueux. Le choix de la méthode de correction d'un défaut du produit est à la seule discrétion de Marmite.

19. Si la réclamation est acceptée, Marmite ne paiera que les frais suivants : (a) en cas de livraison d'un nouveau Produit, le coût (prix) du nouveau Produit et sa livraison par Marmite au Client, (b) en cas de réparation du Produit réclamé, le coût de réparation du Produit réclamé par Marmite ou un représentant Marmite autorisé, (c) en cas de remboursement du prix d'achat du Produit défectueux, le prix auquel le Client a acheté le Produit réclamé auprès de Marmite.
20. Marmite ne sera pas responsable du traitement indu d'une réclamation ou de la rectification indu d'un défaut d'un Produit si le Client n'a pas fourni des informations et des documents véridiques et complets concernant le Produit réclamé dans la réclamation.
21. L'étendue de la responsabilité de Marmite au titre de la garantie est définie de manière exhaustive dans les points ci-dessus. Dans le cadre de la garantie, Marmite ne sera notamment pas responsable des dommages résultant de la défectuosité du Produit, ni de toute perte éventuelle de bénéfices (y compris de profits) de le Client en raison de la défectuosité du Produit.
22. Le Client perdra ses droits de garantie concernant les Produits qui : a) ont été modifiés de quelque manière que ce soit sans le consentement individuel écrit exprès de Marmite, b) ont été réparés sans le consentement individuel écrit exprès de Marmite par une entité autre que Marmite ou un représentant Marmite autorisé, c) concernant les Produits adaptés à la coupe - ont été coupés contrairement aux instructions de coupe émises pour ce Produit.
23. La garantie est régie par le droit polonais. Pour les questions non régies par les présentes, les dispositions pertinentes s'appliquent. du Code civil polonais s'appliquent.